


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	30 septembre 2016	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Nomination d'un représentant institutionnel provenant des Services à la vie étudiante au Comité de reconnaissance des groupes étudiants.	Point 6.4.4
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

Responsable du dossier Josée Fortin Directrice adjointe à la direction Services à la vie étudiante	Signature 	Date 2016.09.20
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Préparé par Josée Fortin Directrice adjointe à la direction Services à la vie étudiante

DOCUMENTS ANNEXÉS
- Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
La direction des Services à la vie étudiante recommande au Comité de la vie étudiante de nommer monsieur Yvan Gagnon, chargé de gestion administrative aux Services à la vie étudiante à titre de représentant institutionnel provenant des Services à la vie étudiante au Comité de reconnaissance des groupes étudiants.

Synthèse du dossier

Le Comité de reconnaissance des groupes étudiants prend des décisions sur le statut des groupes en vertu des conditions de la politique 51 et relève du Comité de la vie étudiante.

Il est composé de onze personnes : dont sept étudiantes, étudiants de l'Université et quatre représentantes, représentants institutionnels :

Du côté étudiant:

- Deux membres étudiantes et étudiants désignés par les associations étudiantes facultaires;
- Une membre, un membre étudiant désigné par les associations étudiantes facultaires siégeant au CVE;
- Trois membres étudiantes et étudiants désignés par les groupes étudiants;
- Une membre, un membre étudiant désigné par les groupes étudiants siégeant au CVE.

Du côté institutionnel :

- La directrice adjointe des Services à la vie étudiante qui préside le Comité;
- Une représentante, un représentant institutionnel provenant des Services à la vie étudiante;
- Deux représentantes, représentants institutionnels.

Compte tenu de la vacance du poste, le Comité de la vie étudiante doit procéder à la nomination d'un représentant institutionnel provenant des Services à la vie étudiante au Comité de reconnaissance des groupes étudiants.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Projet de résolution

Nomination de monsieur Yvan Gagnon à titre de représentant institutionnel provenant des Services à la vie étudiante au Comité de reconnaissance des groupes étudiants.

RÉSOLUTION 2016-CVE-XXX

ATTENDU les documents déposés en annexe;

ATTENDU le mandat du Comité de la vie étudiante;

ATTENDU le poste vacant du représentant institutionnel provenant des Services à la vie étudiante au Comité de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU l'article 6.6.2 de la politique 51, Politique de reconnaissance des groupes étudiants;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

NOMME monsieur Yvan Gagnon, chargé de gestion administrative aux Services à la vie étudiante, à titre de représentant institutionnel provenant des Services à la vie étudiante au Comité de reconnaissance des groupes étudiants.